

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET DIFFUSION - DECLARE TA FLAMME

Dans le cadre de ma participation à « DECLARE TA FLAMME » (ci-après désignée « l'Emission »), j'autorise la société ANTENNE REUNION TELEVISION (ci-après la « Société ») ainsi que toute société à laquelle elle transférerait en tout ou partie le bénéfice de ses droits, pour la préparation, diffusion et exploitation de l'Emission ainsi que dans toutes les activités qui seraient en lien ou qui s'avéreraient nécessaires ou utiles à la promotion de l'Emission, à intégrer la vidéo transmises et enregistrer mon image et/ou ma voix et/ou mon identité et/ou tout attribut de ma personnalité. Je reconnais que les termes de la présente autorisation sont une condition essentielle de ma participation à l'Emission. Je déclare avoir pris connaissance que l'Emission peut faire l'objet de déclinaisons et/contenus dédiés et/ou contenus dérivés, destiné à être diffusé en tout premier lieu sur la chaîne de télévision « ANTENNE REUNION TELEVISION » et/ou tout autre support appartenant directement ou indirectement à la Société, sur les différents supports exploités par les filiales du groupe CIRANO HOLDING, auquel est affilié la Société et également sur les réseaux de communication au public (internet et réseaux sociaux).

1- Etendue de l'autorisation

J'accepte que mon image soit fixée, enregistrée et reproduite dans le cadre de l'Emission, et accepte expressément d'être filmé(e) et/ou photographié(e), que ce soit individuellement et/ou en compagnie d'autres personnes, à titre gracieux.

Pour les besoins des présentes, tous les enregistrements vidéo transmis à ANTENNE REUNION TELEVISION, y compris les photographies éventuelles de mon image, effectués dans le cadre de la préparation, la promotion et la diffusion de l'Emission, sont désignés les « Enregistrements ». Sont compris dans les Enregistrements, toutes les images, vidéos, interviews ou autres éléments que j'ai pu remettre afin de participer à l'Emission. La communication des Enregistrements n'implique une obligation de diffusion pour la Société.

Je confirme, par la présente, donner expressément et sans aucune réserve, mon autorisation à titre gracieux, à la Société et/ou toute société qu'elle se substituerait à fixer, modifier, reproduire, représenter, communiquer au public et plus généralement exploiter les Enregistrements, en totalité ou en partie, dans le cadre de l'Emission, et ce par tous moyens de diffusion et/ou d'exploitation connus ou inconnus à ce jour.

Je reconnais et accepte expressément que la Société pourra sans aucune contestation, ni droit de regard de ma part, procéder à : tout montage, coupure, insertion de coupures publicitaires, adaptation, reformatage, recadrage, changement de couleur ou de définition etc...sur les Enregistrements.

2- Exploitation des Enregistrements

Je concède expressément et ce sans aucune contrepartie financière, sur le territoire réunionnais avec extension pour le monde entier concernant toutes les diffusions accessibles et visibles partout dans le monde, pendant toute la durée de protection légale de l'Emission, les droits d'exploitation des Enregistrements :

- Par tous moyens de diffusion linéaire et notamment par télédiffusion et radiodiffusion, notamment en mode numérique et/ou en analogique, par voie hertzienne terrestre, câble, satellite, TNT, ADSL, fibre, par tous procédés de transmission en ligne tels que les réseaux de télécommunication et notamment les réseaux de type internet et téléphonie mobile, Web TV, en vue de sa communication au public, à titre gratuit ou sur des chaînes de télévision interactives (notamment mais non exclusivement au titre de la Catch up TV et du preview) ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire ou d'un prix individualisé, inhérents à la télédiffusion et à la radiodiffusion, et par tout moyen et/ou traitement d'images et/ou du son connu ou inconnu à ce jour, en ce compris notamment à titre d'exemple la télévision mobile, y compris par tous réseaux téléphoniques au travers notamment de la technologie ADSL, ainsi que par tous réseaux de communications électroniques, quels que soient les terminaux de réception fixes et/ou mobiles ; par tous moyens de diffusion non linéaires incluant notamment tous moyens par lesquels l'utilisateur décide du moment où le programme lui est transmis par le fournisseur de services de média, en tout ou partie par services de médias audiovisuels à la demande notamment pour une exploitation de type pay-per-view, par vidéo à la demande par tous réseaux de communications électroniques connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens ou procédés connus ou inconnus à ce jour, incluant notamment le « streaming » ou « downloading » sur des récepteurs de télévision, sur tout support fixe ou portatif et ce que l'Emission soit accessible au public à titre gratuit ou onéreux.
- Exploitation sur internet, notamment sur le site de la Société, le site consacré à l'Emission et/ou aux programmes incluant tout ou partie de l'Emission (notamment sur les sites web exploités par les sociétés affiliées au groupe CIRANO HOLDING (streaming, podcast, téléchargement avec possibilité de stockage définitif, reproduction et communication des vidéos en totalité ou en extrait par les internautes, en accès gratuit ou payant et par tous réseaux de communication électronique, sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, X (ex-Twitter), TikTok, You Tube et autres ;
- notamment par voie de diffusion numérique sur des totems numériques ou tout autre support d'affichage dynamique concernant l'ensemble des Enregistrements (photographies, vidéos etc.).
- Exploitation des Enregistrements sur tous supports pour les besoins de communication institutionnelle et corporate de la Société et/ou du groupe auquel elle appartient, et/ou à laquelle elle transférerait ses droits.

3- Garanties

Je garantis avoir pleine capacité pour concéder les droits visés dans la présente autorisation.

Je déclare que les autorisations consenties aux présentes ne portent pas atteinte ni ne contreviennent aux droits des tiers. En conséquence de quoi, je garantis la Société ou toute autre personne morale qu'elle se substituerait contre tous recours qu'un tiers pourrait engager à son encontre du fait de la réalisation et/ou de l'utilisation, et/ou de l'exploitation des Enregistrements. En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente autorisation, attribution de juridiction est faite exclusivement aux tribunaux compétents de saint Denis de La Réunion.

4. - Données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'Emission sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Il est expressément notifié que les informations nominatives pourront faire l'objet d'un transfert hors union européenne

Conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles 2016/679 du 27 avril 2016, les candidats disposeront d'un droit d'accès, de correction ou de suppression des informations nominatives les concernant qu'ils pourront exercer en adressant une demande par courrier recommandé à la Société : ANTENNE REUNION TELEVISION, 3 rue Emile Hugot - 97490 Sainte Clotilde REUNION ou via l'adresse contact_rgpd@cirano.re